



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Santé

Taux de cotisations

CCN des Pompes funèbres

(IDCC 759 / Brochure 3269)

Adhésion individuelle facultative

Ancien salarié et ayants droit

À compter du 1^{er} janvier 2024

Cotisation régime de base

Ancien salarié	Régime Général		Régime Alsace Moselle	
	PMSS	€	PMSS	€
1 ^{re} année	1,59 %	61,44 €	1,20 %	46,37 €
2 ^e année	1,987 %	76,78 €	1,50 %	57,96 €
3 ^e année	2.385 %	92,16€	1,80 %	69,55 €
Ayants droit				
Adulte	1,98 %	76,51 €	1,50 %	57,96 €
Enfant	0,83 %	32,07 €	0,63 %	24,34 €

PMSS : plafond mensuel de la Sécurité sociale, pour 2024, il est fixé à 3 864 €.

€ : euro.